



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16/05/2025 /

Dossier complet le : 10/06/2025

N° d'enregistrement : F01125P0100

### 1 Intitulé du projet

Construction de quatre bâtiments sur une parcelle de 25660 m2 dans le parc d'activités Charles de Gaulle sur la commune de Goussainville, dans le Val-d'Oise (95).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

GROUPE KLC

N° SIRET

8 9 3 7 8 5 1 2 1 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS (société par actions simplifiée)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

KILIC

Prénom(s)

Sayit

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher > à 10 000 m <sup>2</sup>	- Surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du Code de l'Urbanisme de 14 090 m <sup>2</sup> (supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> ).
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public > 50 unités	- 138 places de stationnement VL/VUL seront créées (dont 101 perméables)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Groupe KLC souhaite aménager un ensemble composé de 4 bâtiments au sein du parc d'activités Charles de Gaulle situé sur la commune de Goussainville pour une surface de plancher totale de 14 090 m<sup>2</sup>. La construction des bâtiments s'accompagnera de l'aménagement de voiries, parkings, d'espaces paysagers et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (cf. Annexe 10 : étude hydraulique).

1732 panneaux photovoltaïques et des terrasses végétalisées seront prévues en toiture des bâtiments. La surface des panneaux photovoltaïque sera de 2945 m<sup>2</sup> (soit 30% de la toiture exploitable). L'installation photovoltaïque aura une puissance d'environ 779 kW (450 W par panneau)

Dans le cadre de l'implantation des bâtiments, il n'y aura pas de démolition. Dans le cadre du projet, environ 1000 m<sup>2</sup> de surface comportant des arbres seront modifiés.

Le site ne relève pas de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Nota 1 : L'ensemble de la commune de Goussainville est concernée par des servitudes T5 de dégagement aéronautiques relatives aux aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris- Le Bourget.

Nota 2 : Le projet ne s'inscrit pas dans le périmètre d'une ZAC.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à aménager et à proposer des locaux pour l'implantation de TPE/ PME/ Bureaux sur la commune de Goussainville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la création des bâtiments et aménagements des espaces extérieurs (surface de plancher des bâtiments de 14 090 m<sup>2</sup>). Aucun travaux de démolition ne sera nécessaire.

Les travaux prévus sont :

- Mise en place des installations de chantier (base vie, parking engins...),
- Terrassements,
- Aménagements extérieurs : parkings, voiries, réseaux divers...
- Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales,
- Construction des bâtiments,
- Aménagement intérieur des bâtiments.

La hauteur des bâtiments sera de 9 m à l'acrotère.

Nota : Une partie du site est un espace boisé classé par le PLU. Conformément au PLU, cet espace sera préservé. Les travaux seront menés de manière à réduire les nuisances environnementales. Il est prévu par exemple : utilisation d'engins conformes à la réglementation (bruits, gaz d'échappement) / collecte et tri des déchets pour évacuation dans des filières adaptées, et en privilégiant les filières locales ; une attention particulière sera portée sur la propreté et l'organisation du chantier / mesures de limitation des envols de poussières mises en place (nettoyage des engins, arrosage, limitation de vitesse...) / gestion adaptée des eaux de chantier / sensibilisation régulière du personnel aux nuisances environnementales et aux mesures de réduction (eau, air, bruit, biodiversité..) Entre 15 et 20 personnes seront présentes sur site en phase travaux.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans le cadre du projet, des surfaces seront imperméabilisées et des ouvrages de compensation sont prévus, dimensionnés conformément aux exigences locales. Les eaux pluviales seront ainsi collectées dans des ouvrages adaptés.

A noter que 101 des 138 places de parking seront perméables.

L'effectif total du site sera de 100 à 150 personnes réparti dans les différents bâtiments.

Le site ne sera pas une installation classée pour la protection de l'environnement.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

Le traitement des eaux pluviales se fera prioritairement à la parcelle (infiltration). Dans le cadre du projet sont prévus :

- 2 bassins d'infiltration (BI1 et BI2) à l'Est du bâtiment central (bâtiment B)
- Un bassin d'infiltration dans l'espace entre les bâtiments B et D
- Un bassin enterré entre les bâtiments C et D
- Une noue au Sud du bâtiment A

Au vu de la surface du site projet (25 660 m<sup>2</sup> = bassin versant limité au site projet), le projet fera l'objet d'une déclaration loi sur l'eau (IOTA).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Superficie du terrain	25660 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher totale	14090 m <sup>2</sup>
- Espaces verts	9609 m <sup>2</sup>
- Superficie totale parkings	2438 m <sup>2</sup>
- Superficie zone déboisée	environ 1000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zones UI et N du PLU de Goussainville. La zone UI correspond à une zone à vocation à accueillir des activités économiques. La zone N correspond aux espaces naturels de la commune

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre d'une ZNIEFF. Les plus proches sont : - ZNIEFF de type I "Prairies du parc départemental du Sausset" (110020455) à 6.3 km au Sud-Est. - ZNIEFF de type II "VALLEES DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX" (110120061) à 4.9 km au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Goussainville n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est situé à environ 13 km au Sud-Est du site, il s'agit du "Bois de Bernouille" (FR3800495), .
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Goussainville n'est pas une commune littorale selon la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - PNR : "Parc naturel régional Oise - Pays de France" (FR8000043) à 3.9 km au Nord, - PNN : "Forêts" (FR3300011) à 200 km au Sud-Est , - RNR : "Grand Voyeux" (FR9300115) à 35.5 km à l'Est, - RNN : "La Bassée" (FR3600155) à 86 km au Sud-Est. - PNM : "Estuaires Picards Mer d'Opale" à 141,9 km au Nord Ouest

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Goussainville est concernée par le PPBE 3e échéance de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, approuvé le 17/03/2022. Le site est situé à proximité immédiate de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et est situé à 500 mètres de la D47. D'après les cartes de bruit stratégiques 3e échéance du département, le site n'est pas concerné par le bruit des routes mais est concerné par les bruits induits par le trafic aérien.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des patrimoines, le site est hors de tout périmètre de protection des monuments historiques, de tout site inscrit ou classé, de tout site patrimonial remarquable. Il est de plus hors de toute zone tampon de biens inscrits au patrimoine mondial. Le monument historique le plus proche est l' "Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul" (1907183661), situé à environ 1 km au Sud-Ouest du site et classé le 21/02/1914.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer délimite une zone humide (ZH_024) à proximité immédiate du site (à environ 50 mètres). Le site n'est cependant pas situé dans la zone délimitée. Par ailleurs, d'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, le site jouxte des "milieux potentiellement humide- probabilité forte". La localisation des différentes zones est présentée en Annexe 11.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Goussainville fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvement de Terrain (PPRNMT) adopté en avril 1987.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la Base Gaspard des PPRT de l'Observatoire des Territoires, la ville de Goussainville n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après Géorisques, le site d'étude est recensé comme un site BASIAS. Il est considéré comme une décharge selon la base de données (SSP3901724). Au vu de l'usage de décharge du site d'étude, un risque de pollution est retenu au droit du projet. Un site BASOL est présent à moins de 50 m du site : un risque de pollution est retenu au droit du projet en cas d'accident.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien-Néocomien (classée par le décret 2003-869 du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est "Plaine de France" a environ 2,2km à l'Ouest du site, inscrit le 24/11/1972.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la ZPS "Parc Départemental du Saucet (FR1112013), situé à environ 6.5 km au Sud-Est du site. Le site ZSC plus proche sont les "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (FR2200380), situé à environ 14.2 km au Nord-Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est "Butte de Chatenay" a environ 4 km au Nord du site, classé le 06/01/1989

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement.  L'effectif total du site sera de 100 à 150 personnes, soit une consommation d'eau d'environ 10 m3/jour.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale, absence d'eaux industrielles, gestion des eaux sanitaires conforme aux exigences du PLU.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet devrait générer des déblais. Selon la qualité de sols, il seront orientés vers une filière de Comblement de Carrière de Gypse (CCG) ou vers Installation de Stockage de Déchet Inertes (ISDI) (cf. Annexe 12 - étude de pollution de sol)  Remarque : le site a subi des remblais et a servi de zone de dépôt pendant des années (cf. Annexe 12 - étude géotechnique))
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau public d'assainissement. A défaut de ce dernier, il sera équipé d'un assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le SRCE Île-de-France, le site ne se situe pas dans un réservoir de biodiversité, ni dans la sous-trame arborée, ni dans la trame bleue. Le site n'est pas concerné par une continuité écologique du SRCE. Une stratégie d'évitement sera réalisée au maximum. Une labélisation BiodiverCity est prévue dans le cadre du projet. Nota : une faible partie du site est un espace boisé classé par le PLU. Conformément au PLU, cet espace sera préservé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 6.5 km au Sud-Est du site. Au vu de son éloignement, le projet ne sera pas susceptible d'impacter les zones Natura 2000 les plus proches. Le projet faisant l'objet d'un cas par cas, une évaluation simplifiée est présentée en Annexe 8, conformément au 2° de l'Article R414-19 du Code de l'Environnement. Pour rappel, toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du site : gestion des eaux pluviales et des eaux usées conforme à la réglementation locale, absence d'eaux industrielles,...
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implantera principalement en zone UI du PLU de la commune de Goussainville, dédiée aux activités économiques. Le projet s'implantera sur une emprise correspondant majoritairement à une friche urbaine. Une partie du site sera situé en zone naturelle (N) du PLU. Aucune construction n'y sera implanté et elle elle sera traitée au maximum en tant qu'espace vert.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Goussainville n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Goussainville fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvement de Terrain (PPRNMT) . Le site est concerné par un risque modéré de retrait/gonflement des argiles et est partiellement en zone "compressible" selon le PLU. La DDRM souligne un risque inondation sur la commune et le projet se situe dans une zone potentielle de remontée de nappes (inondations de caves) selon Géorisques et le PLU.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire lié au projet : rejets atmosphériques uniquement liés au trafic routier, aucun rejet de liquide direct dans le milieu naturel et niveaux sonores conformes à la réglementation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'autre part, aucun risque sanitaire n'est identifié sur la zone.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera un trafic d'une centaine de véhicules légers (VL) et véhicules utilitaires légers (VUL).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité sera à l'origine de bruit lié au trafic. Les bruits générés par le site ne seront pas de nature à engendrer des nuisances acoustiques notables pour le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité immédiate de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et à ce titre dans la zone B (gêne forte) d'après les cartes de bruit stratégiques du département.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné et ne causera aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné et ne causera aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage sera conforme à la réglementation, limité sur le site et aux impératifs de sécurité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du site seront collectées dans des ouvrages de gestion des eaux pluviales dimensionnés selon une étude hydraulique, conformément aux règles locales et validés par la DDT
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une noue, des bassins d'infiltration et des places de parking perméables seront mis en place. Un rejet par surverse au collecteur public est prévu pour les pluies de T50 ans (débit : 0.7l/s/ha).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le traitement des eaux pluviales se fera prioritairement à la parcelle. Un rejet par surverse au collecteur public est prévu pour les pluies de T50 ans.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités pourront entraîner la production de déchets non dangereux (emballages, etc.) et de déchets dangereux (ex : cartouches d'imprimantes). Les déchets seront collectés, triés et évacués en vue de leur valorisation par des partenaires agréés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à distance de toute zone présentant des enjeux culturels ou paysagers (sites classés ou inscrits, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe majoritairement en zone UI du PLU de la commune de Goussainville correspondant à une zone d'activité. Une partie du site sera situé en zone naturelle (N) du PLU. Aucune construction n'y sera implanté et elle sera traitée au maximum en tant qu'espace vert.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Les impacts du parc d'activités seront susceptibles de se cumuler à ceux des activités situées à proximité du site. Par ailleurs, des projets de réhabilitation sont en cours sur la commune, il s'agit

- du Quartier de la Gare (porté par la commune et la CARPF) - Travaux en 11 phases de 2025 à 2031 - Premières livraisons dès 2026 (jardin intergénérationnel et parvis de la gare)
- du Parc de loisirs « Le bois du Seigneur » (porté par ODC) - dont la consultation du public vient de s'achever

Les impacts cumulés peuvent être un impact sur le trafic routier et les rejets atmosphériques correspondants ainsi que la consommation de nouveaux espaces.

Un projet de Hall industriel et de bureaux est prévu à Fontenay-en-Parisis ("La fosse au chien, avis MRAe en 2023). Au vu de son éloignement, il n'y aura pas d'impacts cumulés.

A notre connaissance, aucun autre projet n'est prévu aux alentours du site.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'implante principalement au sein de la zone UI du PLU de Goussainville (destinée aux activités économiques). Une partie du site sera situé en zone naturelle (N) du PLU. Aucune construction n'y sera implanté et elle sera traitée au maximum en tant qu'espace vert. La parcelle impartie au projet, est actuellement sous forme d'une friche urbaine, vierge de toute construction. Différentes activités se sont succédées sur la zone d'étude. Jusqu'à 1965, le terrain était à usage agricole. Entre 1968 et 1995 le terrain a subi d'importants mouvements de terrain (remblais / stock de terre). Entre 1999 et 2024, on ne note pas de changement notable au niveau de la parcelle. Aucun usage officiel du terrain n'est déclaré bien qu'il y est un stockage clandestin de déchets d'origine diverse dans la partie sud-est du site (déchets de type gravats de démolition, verre, plastique, ferraille...). Le site a donc servi de dépôt.

Le projet vise à implanter 4 bâtiments, ayant des impacts limités sur l'environnement. Toutes les mesures seront mises en place pour limiter l'impact du projet : absence d'eaux usées industrielles, gestion des eaux pluviales et des eaux usées conforme à la réglementation locale, rejets atmosphériques uniquement lié au trafic routier.

Vis à vis de la végétation existante, le projet privilégiera une stratégie d'évitement et des aménagements paysagers seront mis en place pour préserver la trame verte.

L'aménagement du site s'inscrit dans une démarche de développement durable, notamment par son engagement dans une certification BREEAM niveau Excellent ainsi qu'une labellisation BiodiverCity.

Des mesures seront mises en place sur le site afin de maintenir et améliorer la qualité écologique du terrain, comme par exemple : - Récupération des eaux de pluies pour l'arrosage des espaces verts - Toitures végétalisées - Revêtement perméable des places de stationnement

Le projet prévoit un chantier à faible impact, en suivant notamment la charte chantier vert.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Évaluation environnementale non nécessaire : le projet s'implante majoritairement en zone UI du PLU de la commune, et ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs. De plus, aucune habitation ne sera trouvée à proximité immédiate du projet, il ne générera donc pas de nuisance notable pour le voisinage.

Des mesures seront mises en place : pas de rejet d'eaux industrielles, gestion des eaux pluviales par des ouvrages adaptés, rejets atmosphériques uniquement liés au trafic routier, engagement dans une certification BREEAM niveau Excellent ainsi qu'une labellisation BiodiverCity...

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Défrichage/ Déboisement	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Etude hydraulique - Plan des réseaux d'assainissement	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Localisation des zones humides et potentiellement humides	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 : Etude géotechnique et étude de pollution de sol	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom KILIC

Prénom Sayit

Qualité du signataire Président directeur général

A Sarcelles

Fait le 09/06/2025



Signature du (des) demandeur(s)